2. Le contrat d’apport associatif (Centractif)

Objectifs

- Renforcer et améliorer, à moyen terme, la structure financière des associations (leurs fonds permanents). Apporter un appui humain et technique à l'association pour la mise en forme de son projet, sa validation et son suivi
- Renforcer les ressources permanentes : financement d'immobilisations, contribution au fonds de roulement.

Bénéficiaires

Les associations loi 1901 d'utilité collective, sociale, culturelle, SIAE (structures d'insertion par l'activité économique : AI-ETTI-EI-GEIQ-RQ..), entreprises adaptées, ...

Critères de sélection/éligibilité

Situation de l’association :
L'association doit être en phase de création, de développement ou de consolidation d'activités.
> Sur un plan économique : elle doit exercer une activité qu'elle facture et qui permet l'équilibre de l'exploitation. Elle doit avoir la capacité de rembourser les concours financiers accordés.
> Sur le plan de l'emploi : elle doit créer ou consolider des emplois (notamment en direction des personnes en situation précaire : publics prioritaires, personnes éloignées du monde du travail...)

Modalités d'attribution et d’instruction des dossiers

Instruction :
La demande est déposée à Centr’Actif qui instruit le dossier, en fait l’expertise financière et détermine les conditions de son accompagnement.
Décision :
Le Comité des engagements de Centr’Actif et/ou de France Active prend la décision de faire bénéficier (ou non) le demandeur de l’une ou l’autre des possibilités financières (ou de plusieurs d’entre elles).
En cas d’avis favorable, les outils financiers spécifiques sont mis en place pour l’association.

Modalités de financement

Calcul du montant de l’aide et assiette éligible :
> L'aide financière va de 5 000 € à 15 000 €. Le montant peut parfois s'étendre jusqu'à 30 000 € pour les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).
Durée de l’aide :
> La durée de l'apport est de 36 à 60 mois.
Modalités de versement : La restitution de l’aide se fera au terme de la durée du prêt
Coûts pour l'association : Aucun intérêt n’est du par l’association
Cumul des aides : ?

Télécharger le dossier de demande de financement